

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION  
DES  
SERVICES D'ARCHITECTURE.

Ministre  
Le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale ~~et à la Jeunesse~~

BUREAU  
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire des Sites  
dont la conservation présente  
un intérêt général.

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites des Hautes-Pyrénées en sa séance du 23 Mars 1931.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à MAULEON-BAROUSSE (Htes.Pyrénées) par la tour féodale, le château ainsi que l'Ourse et ses rives, délimité :

- au Sud: par le pont de l'Ourse et la limite Sud de la parcelle cadastrale 58.
- à l'Ouest: par les limites Sud ou Ouest des parcelles cadastrales n° 58.59.63.62.61.121.120.119.118 Section A. par le prolongement, en direction Nord de la limite Nord-Ouest de la parcelle cadastrale 118 à travers l'Ourse, le terrain non cadastré situé sur la rive droite et la parcelle cadastrale 432.
- au Nord: par les limites Nord des parcelles cadastrales 432 & 435.
- à l'Est: par la Route Nationale 125

L'inscription vise en tout ou partie les parcelles cadastrales n° 58 à 63.118 à 131.132bis.432 à 435 section A et les terrains non cadastrés compris dans le périmètre sus défini, le tout appartenant à :

Commune .....	terrains non cadastrés chemin d'accès au château n° 132 bis. Sect. A A
Domaine public (route) .....	435p.
ARCANGELI Gustave-Mauléon-Barrousse	432.
CANIGIARI Rodolphe	434p.
CASTERAN Coopérateur	130
FORTASSIN Jean-Louis instituteur à la Nouvion en Thierarche (Aisne)	62.63.
Mlle HOLTZ pourvue d'un conseil de famille représenté par M.LACHAUD Conseiller à la Cour d'Appel-Alger-	118 à 121bis.123 à 126.

114-385-1. 4770-11. [36202-2]

MANENT Marguerite	I22.I29.
NASSIET Marcel	60.
Vve NOGUES François	58.59.
ROUCH Jean 15 Avenue Parc Monsoury- -Paris-	61.
Héritiers de Vve SENMARTIN Silvain Mauléon-Barousse	433.434p.435p.
Vve SOULE époux LASSUS et Vve SAJOUS Rose	I31
CASTERAN RICAOU à Mauléon-Barousse	127 - 128

ARRÊTÉ DU

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Mauléon-Barousse ainsi qu'aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 30 JUIL 1943 194 .

Par délégation,  
Le Conseiller d'Etat;  
Secrétaire Général des Beaux-Arts :

